

## Lundi LE 4 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, le 4 octobre 2021, à 19 h.

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Régent Michaud	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.  
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, Madame Isabelle Plante directrice générale et secrétaire-trésorière.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

### **206-10-21** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
  - 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021
  - 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021
3. CORRESPONDANCE
  - 1) Vélo Québec - Remerciement
4. Période de questions
5. ADMINISTRATION
  - 1) Adoption des dépenses de septembre 2021
  - 2) Rapport de la secrétaire-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 septembre 2021

- 3) Régie d'Aqueduc – Adoption du budget
  - 4) Dépôt du rapport comparatif en vertu de l'article 176.4 du CM
  - 5) Logiciel Edilex
  - 6) Transferts de postes budgétaires
  - 7) Aide financière – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité
  - 8) Moisson Mauricie – Demande d'aide financière
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AUCUN DOSSIER
7. TRANSPORT/VOIRIE  
1) Mandat à Ghyslain Lambert comme chargé de projet
8. URBANISME  
AUCUN DOSSIER
9. ENVIRONNEMENT  
AUCUN DOSSIER
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE  
1) Abrogation à la résolution 247-10-20
- 11) AFFAIRES NOUVELLES  
1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
- 12) Période de questions
- 13) CLÔTURE DE LA SESSION

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### PROCÈS-VERBAUX

**207-10-21**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**208-10-21**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021. La directrice générale mentionne qu'à la résolution 194-09-21, une correction a été faite. Le montant d'échange du tracteur aurait dû être de 26 500\$ au lieu de 26 000\$.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### CORRESPONDANCE

**209-10-21** IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

1) Vélo Québec - Remerciement

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### ADMINISTRATION

**210-10-21** ADOPTION DES DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2021  
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202100309 à 202100349 inclusivement totalisant un montant de 65 308,31 \$ et les salaires de septembre au montant de 14 706,51 \$ tels que détaillés à l'annexe (A) ci-jointe.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**211-10-21** RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2021.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

212-10-21

**REGIE D'AQUEDUC – ADOPTION DU BUDGET 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du budget adopté par la Régie d'Aqueduc de Grand Pré se chiffrant à 1 278 300\$ pour l'année 2022. D'autre part, le Conseil adopte le budget pour l'année 2022 tel que déposé par la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

213-10-21

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA SEC-TRES. CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.4 CM.**

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du rapport des deux états comparatifs du secrétaire-trésorière et accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

214-10-21

**LOGICIEL EDILEX**

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Edilex permet de rédiger des documents d'appel d'offres à partir de modèles automatisés crée par une équipe juridique;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement inclus une formation juridique et technique d'une durée de 3 heures chacune;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 6 179,58\$ plus taxes pour une licence payable sur 3 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la directrice générale à faire l'achat du logiciel Edilex à compter de ce jour et à payer le montant de 361,64 \$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

215-10-21

**TRANSFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise les transferts de postes budgétaires suivants :

Transferts de postes budgétaires			
4 octobre 2021			
DE :		DÉBIT	CRÉDIT
02-110-00-310	Congrès des élus		1 901,00 \$
	TOTAL :		1 901,00 \$
À :			
02-130-00-452	Traitement de données (Infotech)	662,00 \$	
02-190-00-419	Avis de mutation	26,00 \$	
02-320-00-525	Ent. Et rép. Véhicules	200,00 \$	
02-355-00-729	Signalisation et affichage	342,00 \$	
02-415-00-429	Assurance bâtisse, étang et CN	356,00 \$	
02-622-00-951	Quote-part MRC : Prom. Touristique	315,00 \$	
	TOTAL :	1 901,00 \$	

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

216-10-21

**AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance *du Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Justin, Saint-Edouard-de-Maskinongé et Sainte-Angèle-de-Prémont désirent présenter un projet de création d'un poste d'archiviste dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à participer au projet de création d'un poste d'archiviste et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Justin organisme responsable du projet.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

217-10-21

**MOISSON MAURICIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de contribution de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 19,20 \$ comme participation financière 2021.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

AUCUN DOSSIER

**TRANSPORT/VOIRIE**

218-10-21

**MANDAT À GHYSLAIN LAMBERT COMME CHARGÉ DE PROJET**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un entrepôt servant à la voirie et annexé au garage municipal existant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec par son programme d'aide financière PRABAM a statué que la part d'évolue à Sainte-Angèle-de-Prémont s'élève à 75 000 \$;

CONSIDÉRANT les modalités et échéanciers du programme d'aide financière PRABAM;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Monsieur Ghyslain Lambert comme chargé de projet au dossier.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**URBANISME**

AUCUN DOSSIER

**ENVIRONNEMENT**

AUCUN DOSSIER

**LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

219-10-21

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 247-10-20**

CONSIDÉRANT QUE Réseau Biblio doit avoir la mention que les frais de retard sont complètement abolis à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 247-10-20 mentionnait que les frais de retard était aboli pour une période indéterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont abroge la résolution 247-10-20 et aboli complètement les frais de retard à la bibliothèque.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.**

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

220-10-21

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la mairesse Barbara Paillé appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h20.

---

MAIRESSE

---

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 4 octobre 2021.

---

Isabelle Plante,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière